

La lettre de l'ANLLF

Avril 2011 N°12



Présidente :

Dr Evelyne PLANQUE
11, chemin de la belle
au bois dormant
88000 EPINAL
evelyne.planque@wanadoo.fr

Secrétaire général :

Dr Jean-Denis TURC
6, rue Amavet
13500 MARTIGUES
jd.turc@wanadoo.fr

Trésorier :

Dr Michel GUGENHEIM
2, rue d'Angiviller
78120 RAMBOUILLET
michel.gugenheim@wanadoo.fr

Trésorier adjoint :

**Dr Jean-Philippe
DELABROUSSE-MAYOUX**
8, rue Saint Martin
24100 BERGERAC
neuro24@club-internet.fr

Neurologie libérale

Revue trimestrielle d'informations
scientifiques et professionnelles

Journal faxé de neurologie

contact :
jd.turc@wanadoo.fr

www.anllf.asso.fr

2011, année de transition ou de changements pour la neurologie libérale

A l'heure où le Japon panse ses plaies, la neurologie libérale doit se préparer à vivre également quelques changements dans les mois à venir.

Année de préparation car beaucoup d'entre nous seront obligés de revoir leurs locaux, d'aménager, voire de déménager pour pouvoir être entre 2013 et 2015 en accord avec la loi d'accessibilité aux handicapés pour les locaux recevant du public. Evelyne s'est penchée sur le sujet et aborde les points les plus importants dans cette lettre.

Année d'évolution avec l'arrivée de la télémédecine, technique de demain qui va changer nos pratiques. Nous devons nous y préparer, nous investir dans cette nouvelle approche, pour être demain novateurs dans la prise en charge de certaines pathologies, pour être peut-être promoteurs dans certaines régions, acteurs incontournables dans d'autres.

Troisième année également du plan Alzheimer. Les dossiers avancent lentement. Beaucoup d'entre nous donnent de leur temps, de leur énergie pour participer aux discussions, aux mesures dans le souci de défendre la place de la neurologie libérale dans la prise en charge de la plainte cognitive.

Année également de discussions d'une nouvelle convention après des élections parfois un peu mouvementées : Alain Jager au nom de nos représentants syndicaux a accepté de faire une mise au point sur les cotations et l'évolution du mode de rémunération.

Année de renouveau de nos outils de communication avec une refonte totale du site de l'association en préparation pour le rendre plus convivial, plus fun, avec de nouvelles fonctionnalités comme par exemple le cas clinique de la semaine, possibilité de réaliser des sondages minutes, blogs personnalisés, moteur de recherche, etc. Le site sera référencé sur celui de la FFN qui devrait être présenté en avril 2011.

Une nouvelle revue de neurologie libérale va également voir le jour. Elle a été, après la disparition tragique de Michel, reprise avec brio et enthousiasme par Bernard MONTAGNE qui aspire maintenant tout naturellement à prendre un peu de recul pour une pré-retraite bien méritée. Notre Présidente doit rencontrer prochainement des éditeurs et une nouvelle équipe de rédaction sera à constituer pour ce nouveau design.

Année enfin de regrets mais qui susciteront, je l'espère, l'envie de reprendre le flambeau avec une réunion mythique qui s'achève vitrine de la FMC de l'ANLLF qui laissera des souvenirs inoubliables aux participants comme en témoigne le vibrant hommage de l'équipe lyonnaise. Année du chat ou du lapin selon que l'on soit du Sud ou du Nord, à la fois donc de transition et de changements qui, je le souhaite, se feront dans l'harmonie loin des fureurs du tsunami.

Jean Philippe DELABROUSSE MAYOUX ■



Le Plan Alzheimer 2008-2012 et vous

Extrait de la lettre de soutien au Réseau Aloïs d'île de France adressée par la commission Alzheimer et cosignée par le conseil d'administration à l'Agence Régionale de Santé

La neurologie libérale qui compte actuellement près de sept cents praticiens, prend en charge la plupart des pathologies neurologiques au troisième rang desquelles figurent celles comportant des troubles cognitifs.

Engagée dans le plan Alzheimer dès son annonce, auprès des tutelles et des organismes investis dans les différentes mesures élaborées par Joël Ménard et pilotées par Florence Lutsman, elle a à cœur d'offrir aux patients qu'elle reçoit une expertise équivalente à celle proposée dans les consultations de mémoire de proximité, mettant également à disposition tous les moyens d'investigations validés, reconnus et recommandés. Pour ce faire, outre leur formation initiale

et une formation continue régulière dans ce domaine, les neurologues libéraux ont recours à des tests neuropsychologiques qu'ils réalisent eux-mêmes ou font faire par des professionnels formés à leur pratique.

Différentes possibilités s'offrent à eux pour pouvoir en bénéficier : l'une d'elle utilise des réseaux, comme dans plusieurs régions de France et notamment en Ile de France où le réseau Aloïs initié par le Dr Bénédicte Desfontaines permet aux neurologues libéraux d'accéder à la réalisation d'explorations cognitives par les neuropsychologues du réseau.

Actuellement, plus de quarante-cinq spécialistes sont affiliés à ce réseau et les retours que nous en avons sont des plus élogieux et soulignent le bénéfice apporté pour le diagnostic, le suivi et la prise en charge du patient et de son entourage dans cette maladie à l'impact familial considérable.

Un grand nombre d'entre eux nous ont averti des restrictions budgétaires aux-

quelles sont confrontés ces réseaux, qui auraient indéniablement un impact négatif sur les postes de neuropsychologues et la prise en charge mise en place pour les patients, ce qui irait indéniablement à contre sens des décisions gouvernementales et celles du comité de pilotage du plan Alzheimer.

Nous espérons vivement que vous pourrez apporter des solutions quant au maintien de cette structure fort appréciée par la profession et surtout par les patients

Mesure 33

Diplôme Universitaire : Méthodes de développement industriel : maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Université Pierre et Marie Curie, Paris 6
Pr Jean Marie Goehrs (Paris 6),
Pr Hervé Maisonneuve (Paris-Sud 11).
Pour ceux qui le souhaitent
contacter le Pr Jean Marie Goehrs :
jeanmarie_goehrs@hotmail.fr

Mise en accessibilité des cabinets médicaux Loi 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite « loi sur le Handicap » (décret et arrêté du 17 mai 2006 parus au JO du 18 mai 2006) a instauré des obligations en matière d'accessibilité des bâtiments. Cela concerne donc également nos cabinets médicaux. Ceux-ci sont classés Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5^e catégorie.

Cette accessibilité doit obligatoirement être prise en compte dès à présent lors de la construction des établissements neufs ou de la transformation de ceux créés par changement de destination (transformation d'un appartement d'habitation en cabinet médical par

exemple) puisque pour eux la loi s'applique à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour tous les autres établissements existants, la loi s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2015. Il est donc très important d'effectuer dès à présent ce bilan d'accessibilité pour vos cabinets afin de ne pas être pris au dépourvu. Si aujourd'hui votre cabinet n'est pas accessible par un moyen ou par un autre, aux personnes à mobilité réduite (ascenseur, plan incliné...), il convient de voir quelles dispositions doivent être prises. Cette obligation porte aussi bien sur l'accessibilité extérieure et intérieure, les places de stationnement automobile, les ascenseurs que sur les équipements des locaux (largeur des portes, sanitaires...).

Seules quelques dérogations sont prévues par la loi : patrimoine classé, installation dans un champ de visibilité d'un monument historique, impossibilité technique liée aux caractéristiques du bâtiment.

Vous trouverez tous les textes législatifs relatifs à ces dispositions dans la rubrique législation du site de l'ANLLF. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre URPS (Ex URML).

Alors on peut bien sûr penser qu'il ne s'agit que de contraintes supplémentaires ou plutôt se sentir concernés par le problème du handicap et du refus de l'exclusion.

Evelyne PLANQUE ■





Point sur le “CONSULTANT” C x 2,5

La convention de 2005 offre 2 possibilités d'intervention clinique au médecin correspondant dans le cadre du parcours de soins : l'avis de consultant et celui de coordonné. Dans le 1er cas, l'avis d'un consultant (dit C x 2 et coté C x 2,5 pour les neurologues) a pu être ainsi valorisé (57,5 € depuis le 1er janvier 2011), mais reste insuffisamment utilisé par les spécialistes.

Il est vrai que son utilisation est soumise à des contraintes :

- avis ponctuel ;
- pour un patient non vu les 6 mois précédents et qui ne sera pas revu les 6 mois suivants, pour le même motif de consultation ;
- à la demande explicite du médecin traitant (MT) – entendu au sens de la convention – à savoir le médecin déclaré comme tel par le patient. En conséquence, un avis demandé par un autre spécialiste (y compris en établissement) lors d'une séquence de soins ne peut faire l'objet d'un C x 2,5 et doit être coté coordonné, soit CNPsy + MPC + MCS (41 €) ;
- un courrier de réponse doit être adressé au MT, comportant l'avis, les préconisations et propositions thérapeutiques ; il mentionne aussi les modalités de l'adressage.

L'extension de l'usage du C dit de consultant, qui a fait l'objet du décret du 17 janvier 2011, ne modifie que marginalement l'utilisation que peut en faire un neurologue, puisque seuls ceux qui ont une activité à plus de 90 % clinique – et qui ne réalisent donc quasiment pas d'examen complémentaires – sont concernés : ils peuvent ainsi revoir un patient moins de 6 mois après une consultation initiale (cotée C x 2,5) avec un résultat d'examen complémentaire,

en cotant la 2ème consultation CNPsy + MPC + MCS. Néanmoins, cette disposition – qui était signée depuis 3 ans, mais non applicable par blocage du ministère – valorise quelque peu l'activité des cliniciens.

Le décret confirme d'autres points importants du mode d'emploi du C x 2,5 :

- tout neurologue, quel que soit notamment son cursus initial (interne, CCA, CES...) peut l'utiliser ;
- tout acte technique du domaine du consultant (ex : EEG, EMG, tests neuropsychologiques, doppler, ...), justifié par le problème clinique posé peut être réalisé dans les suites d'une consultation cotée C x 2,5 ;
- le nécessaire courrier écrit à l'issue de la consultation C x 2,5 doit faire référence aux résultats d'examen complémentaires (prescrits ou réalisés dans les suites de la consultation initiale).

A NOTER :

- qu'il est parfaitement possible à l'issue d'une telle consultation de prescrire, non seulement un examen complémentaire (biologie, imagerie,...), mais aussi des médicaments pour initier, voire modifier un traitement (la suite et le renouvellement de la prescription étant du ressort du MT)
- l'adressage par le MT se fera au mieux par un courrier, mais n'est pas forcément écrit (appel téléphonique, conseil, ...)
- pour mémoire, si le patient reconsulte selon les mêmes modalités dans les 6 mois pour un autre motif, l'acte peut être coté C x 2,5.
- Enfin, que le C x 2,5 ne peut être utilisé dans le cadre d'un protocole de soin dans lequel la périodicité de suivi auprès du neurologue est précisée.

CAS PARTICULIERS :

- Pour les moins de 16 ans, le MT est le médecin qui adresse l'enfant ou l'adolescent (la déclaration de MT ne peut se faire qu'après cet âge).
 - Sont aussi considérés comme MT : le remplaçant ou l'associé du MT, le médecin consulté en cas d'urgence ou en cas de déplacement du patient. Dans ces derniers cas, un double du courrier est à adresser au MT.
 - La visite à domicile dans ce contexte peut être cotée V x 2,5.
- NB : compte tenu de la faible valorisation des visites réalisées par des spécialistes, cet acte semble devoir être exceptionnel en neurologie.
- Les PU-PH peuvent coter C x 3 ce type d'avis.
 - Rappelons que le C x 2,5 ne peut être en principe coté par le neurologue en clinique, ou l'avis est en général demandé par un autre médecin de l'établissement de soins et non directement par le MT ; coter alors CNPsy + MPC + MCS.

En conclusion, l'extension de l'utilisation du C x 2,5 telle que prévue par ce décret ne devrait beaucoup changer son emploi par les neurologues. Par contre, il constitue une petite avancée tarifaire pour ceux qui ont une activité clinique à plus de 90%. Cette évolution correspond d'ailleurs à la pratique habituelle et à une logique de l'efficacité médicale avec synthèse après examen complémentaire, et l'on ne peut que s'étonner que ce texte soit aussi restrictif dans l'utilisation du C x 2,5 pour les autres consultants.

Alain JAGER ■





Amical hommage à Dominique Rabattu

Cordon - Vallée Blanche 1994-2010

C'étaient les débuts de l'ANLLF à Lyon. Parmi la poignée de fidèles de nos réunions en soirée, Dominique Rabattu impressionnait. Au moment des adieux, il lui restait plus de deux heures de route pour rallier Sallanches. C'est pourquoi le jour où il nous proposa, pour une fois, d'organiser une réunion chez lui, nous acceptâmes avec enthousiasme...

D'autant qu'en prime, il prévoyait pour le lendemain une descente de la Vallée Blanche encadrée par des guides.

Cette première réunion eut lieu un samedi de mars 1994. Temps exécration, pluie, brouillard. Le thème était la génétique, les intervenants les Prs Jacques Robert et Anton Vanden-berghe, les modérateurs Sylvestre Brécard, qui avait proposé le thème, et Frédérique Brudon, notre experte libérale en génétique. N'oublions par le sponsor, le généreux Bernard Lavandier qui avait traversé les Alpes du Sud au Nord pour être présent. Pour cette réunion fondatrice, le lieu était l'Albert 1er à Chamonix.

Le lendemain, miracle, au moment de monter dans la benne, le voile nuageux se déchira. Grand bleu, poudreuse. Ce fut une très belle journée. Second miracle, malgré quelques péripéties (skis et bâtons perdus, élégant survol d'une crevasse par un fils de Frédérique, à quelques cm de la piste...), il n'y avait pas de perte à l'arrivée !

Un tel succès ne pouvait rester sans suite. Un déplacement à Cordon, au dessus de Sallanches, au pied des Aravis, avec une vue exceptionnelle sur le Mont Blanc, les aiguilles de Chamonix et la chaîne des Fiz, en fixa le cadre.

Dominique Rabattu proposait le thème,

trouvait souvent les intervenants, plutôt grenoblois. A défaut, les secrétaires régionaux successifs complétaient avec des lyonnais. A côté des orateurs neurologues, chirurgiens, neurochirurgiens, pédiatres, neuroradiologues, infectiologues, internistes, psychiatres, hospitaliers ou libéraux, nous passionnèrent à tour de rôle. L'interactivité était la règle, les exposés étant régulièrement interrompus par les questions.

Un noyau dur d'habitues se constitua, soudé par l'amitié. Hubert, Alain, Gilles et d'autres n'ont pas regretté le déplacement. Une FMC exemplaire !

Dominique, avec les chaleureux guides de Saint Gervais, nous proposa des variantes à la Vallée Blanche.

L'hélicoptère au sommet de la Pine d'Arolla en Valais, avec une fabuleuse descente, reste un moment inoubliable.

La dernière réunion, l'an dernier, consacrée à la LEMP, avec de remarquables experts du thème, fut passionnante. Malheureusement, comme dans d'autres régions, avec des réunions emblématiques, l'assistance s'éclaircit.

Déplacer des orateurs prestigieux pour une douzaine de personnes, un samedi d'hiver, sans rémunération, s'avérait difficile. Abandonner cette réunion ANLLF à un laboratoire aurait été perdre son âme.

Dominique a jeté l'éponge. Nous le comprenons. A part Michaël Mann, combien de membres, en dehors des secrétaires régionaux, auront organisé 16 réunions ?

Encore merci, Dominique ! Aujourd'hui, nous partageons la nostalgie de ces week-ends ensoleillés où régnait l'amitié, studieux le samedi avec les pauses face

au Mont Blanc, et sportifs le dimanche. Si ton exemple pouvait susciter des émules !

*Dominique AUDRY-CHABOUD,
Frédérique BRUDON,
Guy CHAULANNAZ ■*

Agenda 2011

- **JNLF - Paris**

Du 26 au 29 avril 2011

- **Réunion des îles - Vannes
Sclérose en plaques
et Parkinson**

Samedi 14 et dimanche 15 mai

- **Journée de la commission
des mouvements anormaux
- Marseille**

Samedi 21 dimanche 22 mai

- **Congrès ANLLF - Marseille**

Du 30 septembre au 2 octobre

- **Réunion commune
des commissions Alzheimer
et sclérose en plaques.
Troubles cognitifs
et pathologie du blanc**

- Strasbourg

Samedi 3 et dimanche
4 décembre

